

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2026

PROTÉGER L'ALIMENTATION DES FRANÇAIS ET DES FRANÇAISES DES
CONTAMINATIONS AU CADMIUM - (N° 2430)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

M. Tryzna, Mme Minard, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme de Maistre,
M. Brigand, M. Ray, M. Lepers et M. Ceccoli

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2027 »,

la date :

« 1^{er} janvier 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La date fixée est trop proche pour permettre aux producteurs et aux distributeurs de s'adapter. Un report de trois années permettrait de développer des alternatives locales, d'accompagner les agriculteurs dans la transition, et d'éviter une perturbation brutale des approvisionnements et des coûts de production. La sécurité juridique et économique des acteurs agricoles doit être préservée.